



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
6 mai 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 41 de la liste préliminaire*
Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Conseil économique et social
Session de fond de 2008
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 2007/26, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 62/181, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-troisième session, de l'application de la résolution. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le présent rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée et du Conseil.

* A/63/50.

** E/2008/100.



**Rapport de la Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques
et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions
de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens
occupés, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe
du Golan syrien occupé***

Résumé

L'occupation israélienne du territoire palestinien ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des peuples palestinien et syrien.

Les attaques des activistes palestiniens et les tirs de roquettes sur les villes israéliennes depuis la bande de Gaza se poursuivent, tout comme les opérations militaires israéliennes, de concert avec les mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation et la politique de bouclage du territoire palestinien occupé. Toutefois, la violence entre Palestiniens et Israéliens a diminué en 2007 tandis que s'intensifiait la violence entre Palestiniens qui a abouti à la prise du pouvoir dans la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007.

Le conflit interne dans le territoire palestinien occupé a exacerbé les difficultés. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, Israël a imposé de nouvelles restrictions sur la circulation des biens et des personnes dans la bande de Gaza, d'où la détérioration de la situation et les pénuries de produits de base, dont les denrées alimentaires, l'électricité et le carburant. Les restrictions accrues concernant les opérations des organismes humanitaires ont entravé la fourniture de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

La politique de bouclage pratiquée par Israël, qui limite l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, aux marchés et aux réseaux d'organisations sociales et religieuses, a pour effet d'accroître la pauvreté et les besoins humanitaires dans le territoire palestinien occupé. L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation des terres et la construction d'une barrière en Cisjordanie, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent Jérusalem-Est occupée, divisent en deux la Cisjordanie et compromettent toute vie économique et sociale normale.

* La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier les organismes ci-après pour leurs contributions techniques au présent rapport : le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (Programme d'aide au peuple palestinien), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU), l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

En violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Israël continue d'occuper le Golan syrien, d'y étendre des colonies de peuplement et d'imposer des restrictions aux citoyens syriens qui y habitent.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2007/26, le Conseil économique et social a souligné l'importance qu'il y avait à relancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1544 (2004), et du principe dit de terre pour la paix ainsi que du respect des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentant le peuple palestinien. Dans la même résolution, le Conseil a engagé toutes les parties à respecter les règles du droit international humanitaire et de s'abstenir de toute violence contre la population civile conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Le Conseil a souligné la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de garantir la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire, notamment en levant les restrictions en vigueur à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, ainsi que la libre circulation vers et depuis le monde extérieur; le Conseil a également souligné que l'accélération de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, est contraire au droit international, divise la Cisjordanie et exerce un grave effet débilisant sur le développement économique et social du peuple palestinien, et a demandé à cet égard que les obligations juridiques, énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273 et Corr.1) et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, soient pleinement respectées. Dans ladite résolution, l'Assemblée a réaffirmé le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé sur toutes leurs ressources naturelles et économiques, et a demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser ou mettre en péril ces ressources; a réaffirmé également que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, étaient illégales et constituaient un obstacle au développement économique et social; a demandé que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées et a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Dans sa résolution 62/181, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs ressources en eau et a demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, altérer, détruire, épuiser ou mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. L'Assemblée a reconnu le droit du peuple palestinien de demander réparation en cas d'exploitation, d'altération, de destruction, d'épuisement ou de mise en péril de ses ressources naturelles par suite de mesures illégales prises par Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'Assemblée a souligné que l'édification du mur à laquelle Israël procédait dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour, était contraire au droit international et privait gravement le peuple palestinien de ses ressources naturelles et a demandé à cet égard le respect intégral des obligations juridiques énoncées dans l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice et dans sa résolution ES-10/15. L'Assemblée a demandé à Israël, puissance occupante, de mettre fin, dans

le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé au déversement de déchets de toute sorte, qui fait peser une grave menace sur leurs ressources naturelles, à savoir les ressources en eau et en terre, et risque de porter atteinte à l'environnement et de compromettre la santé des populations civiles. L'Assemblée a en outre demandé à Israël de cesser de détruire les équipements essentiels, notamment des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, ce qui a notamment pour conséquence une dégradation des ressources naturelles du peuple palestinien. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-troisième session, de l'application de la résolution.

II. Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Morts et blessés

3. Les opérations militaires israéliennes en Cisjordanie et à Gaza et les attaques menées par des activistes palestiniens se sont poursuivies tout au long de 2007. Le nombre de Palestiniens tués au cours du conflit est passé de 678 en 2006 à 396 en 2007¹, abattus en majorité (76 %) dans la bande de Gaza et où plus de 40 % des Palestiniens tués l'ont été dans le cadre d'assassinats ciblés.

4. Le nombre total de Palestiniens blessés lors du conflit avec Israël en 2007 s'est élevé à 1 843, en baisse par rapport à 2006 (3 194)¹. La majorité (64 %) ont été blessés en Cisjordanie, la plupart du temps par l'armée israélienne. Dans la bande de Gaza, plus de 70 % des victimes ont été blessées lors de massacres ciblés ou d'opérations sur le terrain.

5. Alors que, de 2006 à 2007, le nombre des victimes des affrontements israélo-palestiniens a diminué de moitié environ, les actes de violence entre Palestiniens ont augmenté suite à la discorde politique entre les deux principales factions palestiniennes, Hamas et Fatah. En 2007, la violence entre Palestiniens a fait au total 490 victimes contre 146 en 2006 et 12 en 2005. Sur ces 490 victimes palestiniennes, 454 ont été recensées dans la bande de Gaza. Le nombre de blessés causés par les actes de violence interne a augmenté pour passer de 130 en 2005 à 871 en 2006 à 2 726 en 2007¹.

6. Le présent rapport a pour objet de décrire les effets de l'occupation israélienne sur le peuple palestinien, mais il importe toutefois de signaler qu'en 2007, 13 Israéliens ont été tués par des éléments armés palestiniens dans des incidents directement liés au conflit. Au cours de la même période, 322 Israéliens ont été blessés, dont certains par d'autres Israéliens en Cisjordanie¹.

Arrestations et détentions arbitraires

7. En vertu du droit israélien, l'internement administratif est légal et les commandants militaires en Cisjordanie sont habilités à incarcérer un individu pendant une période allant jusqu'à six mois, prolongeable de façon illimitée de six mois en six mois. De 1999 à octobre 2001, le nombre moyen de Palestiniens détenus

¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Monitor*, n° 20 (décembre 2007).

en internement administratif israélien était inférieur à 20. Après octobre 2001, ce nombre a commencé progressivement à augmenter. Au 31 décembre 2007, le nombre total de Palestiniens détenus dans des établissements pénitentiaires s'élevait à 8 378, dont 842 détenus en internement administratif, sans chef d'accusation ou jugement, contre 34 détenus palestiniens en 2001².

8. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'armée israélienne se livrerait chaque mois en moyenne à 445 opérations de fouille et à 409 détentions/arrestations en Cisjordanie, contre respectivement 4 et 99 dans la bande de Gaza.

9. L'UNRWA a signalé qu'à la fin de décembre 2007, les autorités israéliennes détenaient six membres de son personnel de Cisjordanie. En dépit de demandes écrites réitérées, l'accès à ces détenus a été refusé. L'Office n'a pas obtenu les comptes rendus *in extenso* des débats du Tribunal militaire israélien et n'a pas été autorisé à interroger l'un quelconque de ces détenus.

10. Dans la bande de Gaza, un agent de l'UNRWA arrêté par les forces israéliennes le 23 août 2007 est toujours en internement administratif. Un autre membre du personnel était encore en détention depuis son arrestation en août 2002.

Déplacement de population et destruction et confiscation de biens

11. Le déplacement des Palestiniens est imputable à la destruction de biens, à la confiscation de terres, à la révocation de permis de séjour et à d'occasionnelles expulsions. Au cours de ces 10 dernières années, les autorités israéliennes ont détruit plus de 2 200 résidences, mettant plus de 13 000 Palestiniens à la rue³. Entre 1967 et 2006, 8 269 Palestiniens résidant dans Jérusalem-Est occupée ont perdu leur droit de résidence; rien qu'en 2006; ils étaient au nombre de 1 363, contre 222 en 2005 et 16 en 2004⁴.

12. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que 83 résidences habitées avaient été démolies entre février et décembre 2007. Ces démolitions ont provoqué le déplacement de plus de 611 Palestiniens, dont 235 enfants. Au total, 39 % cent des logements ont été démolis parce que les autorités israéliennes en Cisjordanie n'avaient pas délivré de permis de construire.

13. Entre février et décembre 2007, les autorités israéliennes ont démolit 114 autres structures, principalement des serres, des bâtiments réservés aux animaux de ferme et des maisons inhabitées ou partiellement construites et des réseaux d'alimentation en eau, et ce, principalement en raison de la non-délivrance de permis de construire; 85 % de ces démolitions ont eu lieu en Cisjordanie.

14. La poursuite de la construction de la barrière a contribué au déplacement de population dans toute la Cisjordanie et dans Jérusalem-Est occupée. Le 29 octobre 2007, l'armée israélienne a déplacé toute la communauté de Qassa dans le gouvernorat d'Hébron, situé entre la barrière et la ligne verte. En tout, 25 familles comptant au total plus de 180 personnes, dont 47 enfants, ont été déplacées de force et envoyées au poste de contrôle commercial de Tarqumiya⁵.

² B'Tselem (voir http://www.btselem.org/english/Administrative_Detention/Statistics.asp).

³ B'Tselem (voir http://www.btselem.org/english/Planning_and_Building).

⁴ B'Tselem (voir http://www.btselem.org/english/Jerusalem/Revocation_Statistics.asp).

⁵ Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights (voir A/HCR/6/NGO/54).

15. En 2007, dans la bande de Gaza, les forces israéliennes ont endommagé les locaux et les biens de l'Office lors de 11 incidents dont 7 concernant des écoles. Dans l'un d'entre eux, des soldats israéliens et deux chars ont pénétré dans une école de l'Office et ont bandé les yeux et passé les menottes à deux gardes puis procédé à saccager l'école avant d'uriner et de déféquer dans les classes. Lors d'un autre incident, une école a été touchée par un obus israélien qui a percé le mur extérieur pour poursuivre sa trajectoire à travers le mur adjacent.

Barrière

16. Israël poursuit la construction de la barrière, en violation de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale qui prend acte de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice selon lequel le tracé de la barrière dans le territoire palestinien occupé est contraire au droit international.

17. La longueur actuelle prévue de la barrière approuvée par le Cabinet israélien en avril 2006 est de 723 kilomètres, soit deux fois plus long que la ligne verte longue de 320 kilomètres, la frontière internationalement reconnue entre la Cisjordanie et Israël. La longueur prévue de la barrière a progressivement augmenté, passant de 670 kilomètres en 2005 à 703 kilomètres en 2006⁶. En novembre 2007, 56 % de la barrière étaient achevés et neuf autres pour cent étaient encore en cours de construction. Seulement environ 20 % de la barrière suit la ligne verte, et elle en dévie en majeure partie, pénétrant dans certains endroits à plus de 22 kilomètres à l'intérieur de la Cisjordanie.

18. Le tracé de la barrière correspond aux colonies de peuplement israéliennes, divisant la Cisjordanie en des douzaines d'enclaves. Cette fragmentation a des répercussions négatives sur la vie sociale et économique d'un grand nombre de résidents palestiniens qui doivent faire concurrence aux colons israéliens pour des ressources limitées telles que la terre et l'eau, tandis que leur liberté d'accès et de circulation est limitée.

19. Un décret militaire d'octobre 2003 a déclaré la zone occidentale entre la barrière et la ligne verte « zone d'accès réglementé », obligeant ainsi les quelque 10 000 Palestiniens qui y résident à demander des permis de séjour permanent pour continuer d'habiter dans leur propre logement et à ne pouvoir quitter leur communauté qu'en empruntant une porte de passage à travers la barrière⁷. Ces Palestiniens sont séparés de leurs réseaux familial et social ainsi que des services essentiels de santé et d'éducation situés à l'est de la barrière.

20. Les Palestiniens non résidents vivant à l'est de la barrière qui souhaitent entrer dans la zone fermée pour avoir accès à leurs terres agricoles et aux ressources en eau doivent demander des permis de visiteur. Seulement 20 % environ des individus ayant autrefois travaillé la terre dans la zone d'accès réglementé détiennent maintenant un permis, mais leur accès reste limité suite à l'emplacement irrégulier et aux horaires d'ouverture limités des portes de passage : 67 dont seulement 19 environ sont ouvertes tous les jours et 19 autres ne sont ouvertes qu'en saison

⁶ Voir A/62/75-E/2007/13, par. 33 et A/62/67-E/2006/13, par. 35.

⁷ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Special Focus: « The Barrier Gate and Permit Regime Four Years on: Humanitarian Impact in the Northern West Bank » (novembre 2007).

(généralement pour la récolte des olives), les 29 autres n'étant jamais ouvertes aux Palestiniens.

21. Israël a dans une large mesure terminé la construction d'un tronçon de 168 kilomètres de la barrière séparant Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie⁸. Environ 25 % des Palestiniens habitant à Jérusalem-Est occupée sont séparés par la barrière de la ville et des services essentiels auxquels ils ont droit en tant que résidents. Plus de 30 000 Palestiniens qui habitent dans des villages à l'intérieur des frontières municipales sont maintenant à l'extérieur de la barrière. Des villages voisins de Cisjordanie comptant plus de 84 000 habitants, autrefois étroitement liés à Jérusalem-Est occupée, sont désormais exclus par cette barrière.

22. Ces Palestiniens dépendent des six hôpitaux non gouvernementaux de Jérusalem-Est pour leur traitement, avec plus de 3 000 aiguillages chaque année. Le renforcement des restrictions a provoqué une baisse de 50 % du nombre de patients et rend impossible l'accès du personnel essentiel aux installations et aux établissements médicaux. Ces restrictions empêchent par ailleurs 6 000 élèves et 650 enseignants d'accéder à leur école et des centaines de milliers de fidèles dans les villes et villages voisins d'avoir accès à leur lieu de culte.

Restrictions à la liberté de circulation et bouclage des territoires, y compris difficultés d'accès à l'aide humanitaire

23. La politique de bouclage – interne et externe – qui empêche le déroulement normal des activités économiques est la principale raison de la détérioration de la situation humanitaire. Le bouclage externe sous forme de postes de passage contrôlés au sortir de la Cisjordanie est devenu étroitement lié à la construction de la barrière et sépare progressivement la Cisjordanie d'Israël. Le bouclage interne est contrôlé par Israël au moyen d'obstacles matériels : monticules de terre, tranchées, barrages routiers, routes d'accès contrôlé et limité par des postes de passage et des postes de contrôle.

24. Les exportations palestiniennes sont tout particulièrement touchées par la politique de bouclage. Il s'agit dans un premier temps pour les marchandises de franchir le système de bouclage interne autour des centres urbains où elles sont produites, puis de sortir de Cisjordanie par un poste de contrôle. Le nombre d'obstacles matériels internes en Cisjordanie est passé de 528 en janvier 2007 à 563 en décembre 2007. À ces obstacles matériels fixes s'ajoutent des postes de contrôle mobiles, estimés en moyenne à 488 par mois en 2007.

25. À cause de la politique de bouclage, les coûts de transport des produits de base ont augmenté suite aux inévitables longs détours dus aux barrages routiers et au système de « transbordement ». À Naplouse, principal centre commercial de Cisjordanie, 120 camions seulement ont des permis de circuler en dehors de la ville. La majorité des camions doivent passer par le poste de passage commercial d'Awarta, actuellement le seul point de passage en transbordement à l'intérieur de la Cisjordanie. Là, les marchandises sont déchargées d'un camion, font l'objet d'une fouille, et sont acheminées à travers une barrière de blocs de béton pour être rechargées sur un autre camion de l'autre côté. En 2007, Israël a annoncé avoir

⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Impact in the West Bank Barrier on Palestinian Communities: East Jerusalem Update*, n° 7 (juin 2007).

l'intention d'introduire un système obligatoire de « transbordement » pour les marchandises dans toute la Cisjordanie.

26. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas au milieu du mois de juin 2007, Israël a multiplié les bouclages des frontières et les restrictions imposées à l'accès des marchandises et des personnes en provenance et à destination de la bande de Gaza et cet isolement quasi complet a provoqué des pénuries de denrées alimentaires, de fournitures médicales, d'articles de secours, de pièces détachées pour les installations de santé et d'assainissement de l'eau d'une importance critique et de matières premières pour le commerce et l'industrie à Gaza.

27. L'Accord sur les déplacements et le passage conclu entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien contient des dispositions spécifiques sur la circulation des personnes et des biens à l'intérieur et en dehors du territoire palestinien occupé.

28. Le premier des six points de l'Accord concerne la réouverture du poste frontière de Rafah avec l'Égypte. Du 1^{er} janvier au 9 juin 2007, Rafah n'a été ouvert aux passagers voyageant dans les deux sens que 33 % des journées prévues et 24,4 % des heures prévues. Le poste frontière de Rafah a été complètement fermé le 10 juin et l'est resté à l'exception des 3, 4 et 7 décembre, lorsqu'il a été ouvert pour le départ des pèlerins palestiniens⁹. En janvier 2008, des éléments armés palestiniens, tentant d'en finir avec le bouclage, ont fait exploser des sections du poste frontière de Rafah. On estime qu'environ la moitié des 1,5 million de résidents de Gaza ont saisi cette occasion pour se rendre en Égypte et y acheter des fournitures¹⁰. À l'issue des pourparlers entre les représentants du Hamas et de hauts fonctionnaires égyptiens, le 3 février 2008, des soldats égyptiens ont fermé le point de passage, empêchant toute nouvelle traversée de la frontière vers l'Égypte.

29. Depuis le 12 juin 2007, le point de passage d'Erez est fermé à presque tous les Palestiniens souhaitant quitter Gaza, à l'exception d'un petit nombre de commerçants, d'agents humanitaires, et d'urgences médicales⁹. Le bouclage des points de passage d'Erez et de Rafah a empêché ou retardé l'accès des patients aux soins de santé qui ne sont pas dispensés dans la bande de Gaza. En outre, des centaines d'étudiants inscrits dans des universités à l'étranger ou des habitants de la bande de Gaza résidant à l'étranger, ont tardé à pouvoir quitter Gaza.

30. Karni, le principal point de passage pour les marchandises n'a été ouvert que 40 % des journées prévues en 2007. Les importations vers Gaza ont été de plus en plus restreintes pour diminuer de 67 % entre janvier et décembre 2007. Depuis le 12 juin 2007, le point de passage a été fermé à l'exception de la bande transporteuse à voie unique qui n'opère en moyenne que deux jours par semaine pour le blé et le fourrage.

31. Le poste de Soufa, principal point de passage vers Gaza des importations de matériaux de construction, a aussi été utilisé après la mi-juin 2007 pour les importations de produits humanitaires et commerciaux. Toutefois, en 2007, aucun matériau de construction n'a pu être importé, d'où l'interruption de presque tous les projets d'équipements collectifs et d'entretien. Le 28 octobre 2007, Israël a

⁹ UN Report n° 54, Implementation of the Agreement on Movement and Access (28 novembre-11 décembre 2007).

¹⁰ *BBC News*, « Egypt reseals Gaza border breach », 3 février 2008 (http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/middle_east/7224734.stm).

officiellement annoncé la fermeture du poste de Soufa. Globalement, le point de passage est resté ouvert pour environ 60 % des journées prévues en 2007.

32. À la fin du mois d'octobre 2007, Kerem Shalom était le seul poste opérationnel pour le transit des marchandises. Le 2 décembre, Israël a commencé à autoriser les Palestiniens munis d'une carte de résidence étrangère ou d'un visa à sortir de Gaza par Kerem Shalom. Au 11 décembre, 920 personnes avaient emprunté ce point de passage mais 198 d'entre elles s'étaient vu refuser l'entrée en Égypte et avaient été renvoyées à Gaza¹¹.

33. Selon l'Accord sur les déplacements et le passage, les convois d'autobus entre la Cisjordanie et la bande de Gaza devaient commencer à circuler le 15 décembre 2005, le 15 janvier 2006 ayant été retenu pour les convois de camions, mais fin janvier 2007, aucune de ces dates n'avait été respectée.

34. Le 28 octobre 2007, Israël a commencé à rationner l'approvisionnement de Gaza en carburant et en pièces détachées. En novembre 2007, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé que l'approvisionnement en essence, en diesel et en carburant industriel (nécessaire au fonctionnement de la centrale électrique et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées) avait respectivement diminué de 40, 49 et 14 %¹¹.

35. La bande de Gaza nécessite environ 240 mégawatts d'électricité, dont 120 sont fournis par Israël et 17 par l'Égypte. Le 5 janvier 2008, la Gaza Power Generating Company (compagnie d'électricité de Gaza), qui a une capacité de production de 80 mégawatts, a réduit de 23 mégawatts son approvisionnement en électricité de Gaza puis, n'ayant plus assez de carburant pour continuer de fonctionner, a cessé toute production le 20 janvier. Ceci s'est traduit par des coupures quotidiennes de courant pouvant durer jusqu'à huit heures d'affilée, voire 12 heures dans certaines zones. L'approvisionnement en carburant a repris le 22 janvier 2008, permettant à la centrale électrique de produire 65 mégawatts. Depuis ce jour, les coupures de courant étaient de 8 heures par jour dans le centre de Gaza, de 10 heures tous les deux jours au nord de Gaza et de 8 heures tous les deux jours dans la ville de Gaza¹².

36. Les organisations humanitaires se sont aussi heurtées au renforcement des restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens à travers le territoire palestinien occupé. La fermeture du poste de Karni a contraint l'UNRWA à palettiser ses marchandises, notamment ses produits alimentaires de base, et à les acheminer jusqu'à Gaza en empruntant les points de passage secondaires de Soufa et de Kerem Shalom.

37. L'interdiction des importations de matériaux de construction a entraîné la cessation des travaux liés aux projets de construction de l'ONU d'un montant de 213 millions de dollars ainsi qu'à d'autres projets ne relevant pas de l'ONU, concernant notamment la réinstallation de réfugiés et d'autres habitants de Gaza vivant dans des logements en ruines, ainsi qu'à la remise en état et à la reconstruction d'équipements collectifs, tels que des systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie.

¹¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Special Focus: The Closure of the Gaza Strip : The Economic and Humanitarian Consequences* (décembre 2007).

¹² Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Gaza Closure : Situation Report*, 18-24 janvier 2008.

38. En Cisjordanie, le personnel de l'UNRWA a signalé des milliers de cas de refus et de retard, dont un bon nombre a compromis l'acheminement de l'assistance humanitaire d'urgence sous forme d'aide alimentaire, de médicaments, ainsi que le travail d'équipes sanitaires mobiles ou d'équipes de distribution de denrées alimentaires. Les programmes ordinaires ont souffert de la restriction des déplacements des enseignants, travailleurs sociaux et agents du bureau extérieur en Cisjordanie, et des couvre-feux imposés aux campements, villages et localités venant perturber davantage les prestations de services par l'Office.

39. Le personnel de l'ONU se heurte toujours à des difficultés et à de longs retards pour traverser le poste de contrôle d'Erez vers Israël. Les heures d'ouverture du poste de contrôle ont considérablement diminué en 2007, outre sa fermeture complète du vendredi à 14 heures au dimanche à 8 heures.

Colonies de peuplement israéliennes

40. Plus de 38 % de la Cisjordanie sont occupés par des colonies de peuplement, des zones militaires fermées ou d'autres zones apparentées dont l'accès aux Palestiniens est interdit ou très réglementé¹³. Les colonies de peuplement sont reliées les unes aux autres ainsi qu'à Israël par un vaste réseau routier et encerclées par la barrière, qui entoure environ 69 colonies de peuplement, regroupant 83 % des colons. Dans la plupart des cas, les Palestiniens ne peuvent pas utiliser ces routes ou n'y ont qu'un accès limité. Ces routes ont en outre fragmenté la Cisjordanie en une série d'enclaves isolées auxquelles les Palestiniens ne peuvent avoir accès que par le biais du réseau de postes de contrôle, d'autres routes ou de tunnels ou de ponts traversant les routes principalement réservées aux colons.

41. Il y a actuellement 473 000 colons au total, dont 282 000 en Cisjordanie et 191 000 à Jérusalem-Est, répartis dans 132 colonies de peuplement¹⁴. En outre, il y a environ 100 colonies de peuplement qui ne sont pas autorisées par le Gouvernement israélien, peuplées de 3 000 colons israéliens. En 2001, Israël a promis d'évacuer tous les avant-postes établis après mars 2001. À ce jour, aucun avant-poste n'a été complètement démantelé. La population des colons continue de croître à un taux de 5,5 % par an, trois fois le taux d'Israël. La majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les vastes blocs de colonies de peuplement à l'ouest de la barrière. Sur la base de son actuel taux d'accroissement, la population de colons devrait doubler en 12 ans seulement pour atteindre environ 900 000 personnes.

42. Au mois de décembre 2007, il y avait plus de 4 000 unités de logement en construction en Cisjordanie¹⁵. Un nouvel avant-poste de colonies de peuplement, comportant 27 caravanes, était en cours de construction en février 2008 à proximité de la colonie de peuplement d'Eli, au nord de Ramallah, et ce, sur des terrains qui appartiendraient à des Palestiniens. En février 2008, la construction aurait repris

¹³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and Other Infrastructure in the West Bank* (juillet 2007).

¹⁴ Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories*, vol. 18, n° 1 (janvier-février 2008).

¹⁵ *Ibid.*, vol. 17, n° 6 (novembre-décembre 2007).

sans autorisation à Maskiot dans la Vallée du Jourdain et 10 autres familles de colons y auraient emménagé¹⁶.

43. Israël prévoyait en 2007 une considérable expansion des colonies de peuplement à Jérusalem-Est occupée pour établir une ceinture ininterrompue de colonies le long du périmètre nord de Jérusalem-Est. On a signalé un plan d'expansion de la colonie de peuplement de Giva Binyamin/Adam avec la construction de 1 200 unités de logement pour 7 000 habitants. Cette nouvelle implantation sera liée à la colonie de peuplement de Jérusalem-Est occupée de Neve Ya'acov¹⁷. On procédait aux étapes de planification initiale concernant une nouvelle colonie de peuplement de 11 000 à 13 000 unités de logement, pour plus de 60 000 habitants, sur le site de l'aéroport d'Atarot, à proximité de la barrière et du poste de contrôle de Qalandiya. Si ce projet est approuvé, cette colonie de peuplement sera la plus importante à Jérusalem-Est occupée depuis juin 1967. En outre, en février 2008, Israël a annoncé qu'il procéderait à des appels d'offres en vue de la construction de plus de 1 000 nouveaux logements dans les colonies de peuplement de Har Homa et Pisgat Zeev¹⁸.

Ressources naturelles, eau et environnement

44. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés sont insuffisants et peu fiables en termes de qualité. En 2007, la consommation d'eau moyenne par habitant en Cisjordanie et à Gaza a diminué par rapport à 2006 avec respectivement 60 litres par jour contre 65,3 en Cisjordanie et 57,8 contre 80,5 litres à Gaza, ce qui est bien inférieur au seuil minimum préconisé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 150 litres par jour. En 2007, 35,5 % des ménages en Cisjordanie et 36,3 % à Gaza avaient l'eau courante¹.

45. En raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité à Gaza suite aux pénuries de carburant d'octobre 2007 et à l'interdiction des importations des pièces détachées, les puits d'eau et les stations de pompage dans l'ensemble de la bande de Gaza sont tombés dans le délabrement le plus complet et ne sont plus utilisés, de sorte que 15 % de la population ne reçoivent qu'une à deux heures d'approvisionnement en eau par jour¹¹. Au 21 janvier 2008, le service des eaux ne disposait de suffisamment de carburant que pour pomper l'eau de 40 de ses 130 puits et les eaux usées dans 21 de ses 33 stations de pompage. De ce fait, au 23 janvier, environ 30 % des habitants de Gaza avaient un accès limité à l'eau courante¹² et environ 35 millions de litres d'eaux usées ont été directement déversés dans la mer chaque jour¹⁹.

46. En 2007, une moyenne mensuelle de 318 arbres en Cisjordanie et de 2 883 arbres à Gaza ont été déracinés, brûlés ou abattus par des autorités ou colons israéliens. Israël a nivelé en moyenne 1 623 dounams de terres arables chaque mois

¹⁶ *Ha'aretz*, « Construction continuing in West Bank Settlements despite PM's pledge » 21 février 2008.

¹⁷ Foundation for Middle East Peace, *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories*, vol. 17, n° 2 (mars-avril 2007).

¹⁸ BBC News, « Israel Plans new settlement homes », 12 février 2008 (http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/7240557.stm).

¹⁹ Crisis Action, « The Gaza Strip: A Humanitarian Implosion ».

à Gaza, tandis qu'en Cisjordanie, une moyenne mensuelle de 131 dounams de terres a été réquisitionnée et une moyenne mensuelle de 126 dounams nivelée¹.

Crise budgétaire palestinienne

47. L'Autorité palestinienne commence à se remettre de la crise des liquidités consécutive à la constitution d'un gouvernement dirigé par le Hamas au début de l'année 2006. Le déficit budgétaire de 2006 a atteint 1,2 milliard de dollars [26 % du produit intérieur brut(PIB)]. En 2006, il y a eu une accumulation d'environ 900 millions de dollars d'impayés dus aux fonds de pension, aux fournisseurs du secteur privé et aux fonctionnaires qui n'ont reçu que 60 % de leur traitement. Ces arriérés de dépenses ont continué de s'accumuler pour atteindre 1,3 milliard de dollars (27 % du PIB) à la fin du mois de juin 2007²⁰.

48. Après la nomination d'un gouvernement intérimaire en juin 2007, la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne a commencé à s'améliorer, notamment après qu'Israël eut débloqué en juillet les recettes fiscales palestiniennes, ce qui a permis de verser à nouveau aux fonctionnaires de l'Autorité palestinienne leur traitement mensuel et les arriérés de paiement qui leur étaient dus.

Indicateurs socioéconomiques

49. Le produit intérieur brut a diminué de près de 8 % en 2006. En 2007, la reprise de l'activité économique en Cisjordanie a compensé la baisse des activités du secteur privé à Gaza, se traduisant par une croissance réelle du PIB projetée à zéro pour 2007. Les résultats préliminaires font apparaître une légère hausse du PIB qui est passé de 4,1 milliards de dollars des États-Unis en 2006 à 4,2 milliards de dollars en 2007. D'autre part, on estime que le PIB par habitant a diminué de 5 % en 2007 par rapport à 2006, et de près de 40 % par rapport à son niveau de 1999. L'inflation pour l'année 2007 reste faible, à environ 3 %, étant donné que l'indicateur est lié au shekel qui a augmenté par rapport au dollar depuis 2006²⁰.

50. Entre janvier 2006 et juin 2007, la productivité des entreprises de Gaza est tombé à 46 % de leurs capacités. Avec le resserrement de la politique de bouclage en juin, il y a eu un nouveau recul de la productivité qui n'a atteint en moyenne que 11 %²¹. Près de 95 % de tous les établissements industriels (3 705 sur 3 900) ont fermé depuis la mi-juin 2007¹⁹. Le déficit commercial a atteint des niveaux sans précédent (73 % du PIB) – soit de 30 % supérieur à sa moyenne sur 30 ans.

51. Au quatrième trimestre de 2007, le taux de chômage était de 22,2 % (contre 10 % au troisième trimestre de 2000). Il était de 29 % à Gaza et de 19,2 % en Cisjordanie. D'après une définition moins rigoureuse, qui inclut les travailleurs découragés, le taux de chômage global au quatrième trimestre 2007 était de 28,8 % (de 25,9 % en Cisjordanie et de 35,3 % à Gaza)²².

²⁰ FMI, « Cadre macroéconomique et budgétaire à moyen terme pour la Cisjordanie et Gaza. Rapport de la Conférence des donateurs », Paris (décembre 2007).

²¹ Programme des Nations Unies pour le développement, La bande de Gaza : un secteur privé en déclin (décembre 2007).

²² Bureau central de statistique palestinien, enquête sur la population active pour le quatrième trimestre de 2007 (mars 2008).

52. Au deuxième trimestre de 2006, le taux de pauvreté était estimé à 36,9 %, soit un léger recul par rapport au taux de 38,8 % au premier trimestre de 2005, mais en hausse par rapport au taux de 27,7 % au premier trimestre de 2004¹. Le recul de 2007 par rapport à 2006 est principalement imputable à la reprise du versement des salaires de l'Autorité palestinienne et à l'assistance des donateurs internationaux, ainsi qu'au fait que l'économie locale de la Cisjordanie est en mesure de créer suffisamment d'emplois dans le secteur privé pour légèrement compenser la perte des emplois à Gaza. D'après une définition de la pauvreté fondée sur le revenu, les taux de pauvreté ont augmenté pour passer de 45 % en 2001 à 56,8 % en 2006 : de 35,5 % à 49,1 % en Cisjordanie et de 64,7 % à 79,3 % dans la bande de Gaza.

Santé publique et insécurité alimentaire

53. Gaza est maintenant tributaire à plus de 80 % (contre 63 % en 2006)¹¹ de l'aide dispensée par des organismes humanitaires tels que l'UNRWA et le PAM, seules les denrées alimentaires de base pouvant y entrer et les importations et exportations étant interrompues. En 2007, environ 60 % des réfugiés ont reçu une aide alimentaire. En outre, plus de 25 000 familles en Cisjordanie et 3 000 environ à Gaza ont reçu une assistance monétaire d'urgence de la part de l'UNRWA en 2007.

54. Si certains produits alimentaires de base restent disponibles, la pénurie d'autres denrées s'est traduite par une hausse spectaculaire des prix. À titre d'exemple, en 2007, le prix de la farine de blé a augmenté de 97 % en Cisjordanie et de 51 % dans la bande de Gaza¹. À Gaza également les prix d'autres produits de base ont considérablement augmenté en mai et juin 2007 : le lait pour bébé de 30 % et le riz de 20,5 %¹⁹. L'augmentation relativement faible de l'indice des prix à la consommation (IPC), compte tenu du recul brutal de l'approvisionnement de Gaza en denrées alimentaires, est imputable à la baisse de l'offre et de la demande²³. À mesure que la pauvreté s'aggrave, les familles disposent de moins de fonds à dépenser au titre des denrées alimentaires.

55. L'absence d'un approvisionnement régulier en combustible et en électricité s'est traduite à la fin de l'année 2007 par une rapide diminution des capacités de prestation de services de soins de santé de base et d'urgence à Gaza. À la suite des coupures de courant et de carburant au début de décembre 2007, 11 des hôpitaux administrés par le Ministère de la santé et la plupart des centres de soins de santé primaires ont fermé leurs groupes électrogènes d'urgence. Les hôpitaux ont signalé des pénuries de 60 à 70 % de leurs besoins en diesel destiné aux groupes électrogènes¹⁹. L'OMS a signalé que dans les établissements de santé à Gaza les coupures de courant étaient en moyenne de 10 heures à Gaza-Nord et dans le district de la ville de Gaza, de 4 heures dans la zone intermédiaire et dans le district de Khan Younis, et de 2 heures dans le district de Rafah.

56. L'année 2007 a été caractérisée par une pénurie de médicaments; en effet, pendant la majeure partie de cette année, les quantités d'environ 40 % des médicaments figurant sur la liste des médicaments essentiels ont atteint un seuil critique. En décembre 2007, dans la bande de Gaza, 100 de ces 416 médicaments essentiels étaient en rupture de stock et 203 articles de matériel médical n'étaient plus disponibles¹.

²³ Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Rapport socioéconomique (décembre 2007).

57. En mars 2007, les rives du bassin de retenue des eaux usées dans la bande de Gaza se sont rompues et des dizaines de milliers de mètres cubes d'eaux usées non traitées ont inondé un petit village au nord de Gaza, faisant 5 morts et 25 blessés et déplaçant environ 2 000 personnes. L'incapacité des municipalités de poursuivre le retrait des déchets solides a provoqué d'autres maladies et des infestations vermineuses. L'UNRWA a été contraint de fournir aux municipalités plus de 100 000 litres de diesel chaque mois pour les parcs de véhicules nécessaires à la collecte des déchets solides.

58. Suite à la politique de bouclage et de couvre-feu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, les femmes ont du mal à avoir accès pendant leur grossesse et pour leur accouchement aux soins de santé et, dans certains cas, n'ont pas pu recevoir les soins qui leur étaient nécessaires. On estime qu'environ 2 500 femmes par an accouchent avant d'avoir atteint un établissement de soins de santé. L'insécurité alimentaire nuit également à la santé des femmes et des enfants. D'après les résultats d'une étude de l'UNRWA effectuée en septembre 2006, 57,5 % des enfants âgés de 6 à 36 mois et 44,9 % des femmes enceintes à Gaza étaient anémiques.

Jeunesse et éducation

59. Le taux de scolarisation de base, qui était de 96,8 % en 2000, a reculé pour passer à 91,2 % pour l'année scolaire 2006-2007²⁴.

60. Au fil des ans, la violence chronique, le financement insuffisant et les troubles ont provoqué le quasi-effondrement du secteur de l'éducation dans la bande de Gaza. L'UNRWA administre 214 écoles à Gaza qui comptent près de 200 000 étudiants. La violence en 2007 a entraîné la perte de 14 730 jours d'enseignement dans les établissements scolaires de l'UNRWA. Le nombre des abandons scolaires à Gaza était estimé à 2 000 pour le deuxième semestre de 2007¹⁹. Pour l'année scolaire 2005-2006, de 66 à 90 % des enfants à Gaza ont échoué à leur examen de mathématiques, tandis qu'entre 28 et 61 % n'ont pas réussi leur examen d'arabe.

61. En Cisjordanie, les écoles de l'UNRWA ont perdu 35 jours au cours de l'année scolaire 2006-2007. Bien que les résultats aux examens se soient légèrement améliorés au cours de l'année scolaire 2006-2007, le niveau scolaire a continué de baisser en Cisjordanie. À titre d'exemple, seulement 45 % des élèves de huitième année ont réussi l'examen de mathématiques, 56 % l'examen de sciences, et 69 % l'examen d'arabe.

62. Dans le cadre du strict embargo imposé aux produits entrant à Gaza, l'importation du papier nécessaire à l'impression des manuels scolaires pour les enfants a été interdite par Israël. Les enfants n'ont pas reçu de manuels scolaires pour les premier et deuxième semestres de l'année scolaire 2007-2008, le papier ne pouvant entrer à Gaza qu'après le début de chaque semestre. À Gaza également, jusqu'à 40 % des enfants souffrent d'insomnie et 34 % d'angoisse²⁵.

²⁴ Communiqué de presse du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Schools Re-open to Darker, Colder Class Rooms » (1^{er} février 2008).

²⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Humanitarian Action Update: Occupied Palestinian Territory », 17 décembre 2007.

Condition de la femme

63. En 2006, le taux d'alphabétisation des femmes était de 89,8 %, soit une augmentation de 7 % par rapport à celui de 2000, alors que celui des hommes était de 97,1 %, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à celui de 2000²⁶.

64. Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, mais a diminué pour passer de 98 % en 2000/2001 à 90 % en 2006/2007. Moins de femmes que d'hommes fréquentent l'enseignement supérieur : le pourcentage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur était de 6,2 % en 2006 contre 9,6% pour les hommes.

65. Le taux de participation des femmes à la population active n'était que de 16,6 % au cours du deuxième trimestre de 2007 contre 67,8 % pour les hommes, encore que ce taux ait augmenté par rapport à 2001 où il était de 10,3 %.

66. L'aggravation de la situation socioéconomique dans la bande de Gaza semble avoir accru la violence à l'égard des femmes. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, deux femmes sur cinq auraient signalé avoir été victimes d'actes de violence à Gaza en 2007, contre une femme sur cinq en 2006. Il y a eu 12 crimes d'honneur à Gaza contre 4 en 2004²⁵.

III. Le Golan syrien occupé

67. Le Golan syrien, dont la superficie est d'environ 1 250 kilomètres carrés, est sous occupation israélienne depuis 1967. La décision du Gouvernement israélien d'annexer le Golan syrien occupé a été jugée illégale par la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Israël empêche le retour de la population arabe du Golan syrien occupé expulsée en 1967, qui comptait alors environ 130 000 citoyens syriens vivant dans environ 200 villages et fermes. Au mois de mars 2007, la population des Arabes syriens avait diminué pour atteindre un nombre estimatif de 21 000 personnes habitant dans cinq principales villes. Le Golan compte également 20 000 colons israéliens²⁷.

68. En août 2007, la République arabe syrienne a signalé que le nombre de colonies de peuplement israéliennes dans le Golan avait augmenté pour passer à 45. Dans le cadre d'une nouvelle campagne de colonisation, des plans de construction de 300 nouvelles unités de logement dans le Golan occupé ont été annoncés et le Département israélien des affaires foncières a mis en vente 2 500 dounams de terre pour les colons. Au milieu du mois d'avril 2007, la colonie de peuplement Alonei Habashan a annoncé la vente d'unités de logement construites sur les ruines du village arabe de Juwayza pour un prix de 27 000 dollars des États-Unis chacune²⁸.

²⁶ Bureau central de statistique palestinien, « Women and Men in Palestine, Issues and Statistics » (août 2007).

²⁷ Comité international de la Croix-Rouge, « ICRC activities in the occupied Golan » (22 mars 2007).

²⁸ Rapport du Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/62/360), par. 74.

69. Au mois d'août 2007, il y avait 15 citoyens syriens du Golan détenus dans les prisons israéliennes, accusés d'avoir résisté à l'occupation. Deux autres ont été arrêtés par les autorités israéliennes à la fin du mois de juillet 2007, après un raid de police sur les villages de Majdal Shams et Buq'ata. Les autorités israéliennes ont à maintes reprises refusé les demandes des institutions internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, de rendre visite aux prisonniers arabes syriens²⁹.

70. Les mines terrestres continuent de faire peser une menace sur les villages arabes syriens du Golan occupé. Le 27 novembre 2006, dans la partie non occupée de Quneitra, une mine sous forme d'un jouet d'enfant a explosé et deux enfants du village d'Al-Jarran ont été blessés à la poitrine et aux yeux. Dans une zone située entre les villages de Khan Arnbah et Baath City, quatre enfants ont été blessés le 23 décembre 2006 par l'explosion d'une mine qui ressemblait à un jouet d'enfant de forme cubique³⁰.

71. D'après le Gouvernement syrien, Israël s'est lancé dans un projet d'élimination des déchets nucléaires dans le Golan dans une station souterraine proche du mont Hermon. Cette affirmation n'a pas été vérifiée par une source indépendante.

72. D'après le Gouvernement syrien, les citoyens syriens du Golan occupé ont un accès restreint à l'approvisionnement en eau. Les exploitants agricoles ne reçoivent que 25 % du volume d'eau nécessaire à la culture des pommes, ce qui nuit à la production agricole des terres arabes³¹. Ils n'auraient pas été autorisés à creuser des puits ou à construire des citernes pour le stockage de l'eau de pluie ou de la neige fondue. Les résidents syriens ne sont également pas autorisés à utiliser les eaux du lac Mas'adah qui ont été détournées pour approvisionner en eau les colonies de peuplement israéliennes³². D'après des informations fournies par le Gouvernement syrien, les autorités israéliennes imposent des taxes disproportionnellement élevées aux agriculteurs arabes syriens dans le Golan, qui représentent parfois l'équivalent de 50 % de la valeur des cultures qui sont imposées. L'aide de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et du Comité international de la Croix-Rouge a facilité le transfert d'environ 10 000 tonnes de pommes aux marchés syriens à l'aide d'un système de transbordement entre camions³¹.

73. Les autorités israéliennes imposent des restrictions considérables aux résidents syriens du Golan occupé qui souhaitent se rendre en Syrie pour des raisons religieuses, éducationnelles ou familiales. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournissent une assistance en matière de coordination aux autorités tant israéliennes que syriennes pour faciliter le passage des personnes à travers la zone de séparation. Au cours de l'année 2007, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant a facilité le passage de 670 étudiants, 500 pèlerins, 2 fiancées et 5 autres civils. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant a

²⁹ Ibid., par. 76.

³⁰ Ibid., par. 77.

³¹ « La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés » (Genève, Bureau international du Travail, 2007). Annexe au rapport du Directeur général de la Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-seizième session, 2007.

³² Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/62/360), par. 75.

également fourni des services sanitaires à 243 villageois et un traitement médical à 116 civils. En outre, elle a facilité la remise par les Forces israéliennes aux autorités syriennes d'un civil syrien qui était passé dans le Golan occupé par Israël³³.

74. Les cinq localités arabes syriennes dans le Golan comptent 12 écoles qui sont surpeuplées et mal équipées, à un tel point qu'elles offrent aux enfants un environnement malsain. D'après le Gouvernement syrien, des professionnels arabes syriens, y compris des médecins et des pharmaciens, se voient refuser des permis de travail dans le Golan, ce qui les force à immigrer. Des résidents arabes du Golan seraient obligés d'accepter la nationalité israélienne s'ils souhaitent trouver un emploi. En outre, le Gouvernement syrien affirme que les travailleurs arabes syriens dans le Golan souffrent de discrimination en faveur de leurs homologues israéliens, et doivent accepter des conditions d'emploi comparativement médiocres et des salaires inférieurs.

75. Le Gouvernement syrien a également signalé que les autorités israéliennes avaient interdit la création de toute presse écrite arabe dans le Golan et imposé une censure stricte sur les ouvrages et les autres matériaux imprimés. Cette affirmation n'a pas été vérifiée par une source indépendante.

IV. Conclusions

76. Tandis que le nombre des victimes de la violence entre les Israéliens et les Palestiniens a diminué de près de moitié par rapport à la période 2006-2007, en 2007, l'intensification de la politique de bouclages et de sanctions menée par Israël conjuguée à l'aggravation du conflit palestinien interne ont provoqué une aggravation mesurable de la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Tous les indicateurs sociaux et de santé publique révèlent un recul du niveau de vie, une détérioration sociale et un démantèlement spatial, un désespoir de plus en plus profond et une violence accrue à l'encontre des autres Palestiniens. Les résidents de la bande de Gaza sont devenus presque complètement isolés du monde extérieur, n'ayant accès qu'aux produits de base et aux articles humanitaires.

77. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont l'un et l'autre déclaré que la décision israélienne d'annexer le Golan est nulle et non avenue³⁴. Néanmoins, en 2007, Israël a poursuivi l'expansion des colonies de peuplement et continué de violer les droits des résidents syriens du Golan syrien occupé.

78. La situation dans le territoire palestinien occupé a incité l'équipe de pays des Nations Unies à lancer l'appel global de 2008, dont le montant de 454 millions de dollars est en hausse de 8,51 % par rapport à l'appel global de 2007. L'appel global de 2008 cible quatre principaux thèmes visant à assurer les moyens de subsistance et à empêcher que la situation ne s'aggrave davantage : a) aide humanitaire, b) protection des civils et application du droit international humanitaire, c) surveillance humanitaire et établissement de rapports, d) renforcement de la coordination humanitaire des Nations Unies. Ces mesures visent à stabiliser la

³³ Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (pour la période allant du 2 décembre 2006 au 6 juin 2007), S/2007/331, 5 juin 2007, par. 3 et 4; rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (pour la période allant du 7 juin au 31 décembre 2007) (S/2007/698), par. 3 et 4.

³⁴ Résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité; résolution 61/27 de l'Assemblée générale.

situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé, mais elles ne devraient pas contribuer à son amélioration à long terme.

79. Dans son message du 19 février 2008 au Séminaire de l'Organisation des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général a réaffirmé la position des Nations Unies selon laquelle seul un règlement politique permanent qui mette fin à l'occupation et donne aux Palestiniens leur indépendance pourra fondamentalement régler les problèmes économiques et humanitaires du peuple palestinien. Il a souligné que les principaux ingrédients d'une ouverture étaient en place, signalant les négociations bilatérales et l'appui des donateurs. Enfin, il a estimé que, en faisant montre de sagesse, réalisme et courage politique savamment dosés, des progrès historiques sur la voie de la vision de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, pourraient être accomplis.
